

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE FRANÇAIS

PRÉSENTÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

LE 22 JUILLET

ET 3 SEPTEMBRE 2015

— Actualisé le 15 décembre 2015 —



Le plan de soutien à l'élevage français adopté par le Gouvernement le 22 juillet 2015 et renforcé le 3 septembre 2015 comprend des mesures d'urgence et des outils de moyen terme, permettant des modifications structurelles, pour les 200 000 éleveurs français mais aussi les centaines de milliers de salariés qui travaillent dans les filières viandes et produits laitiers.

Ces mesures viennent s'ajouter à l'ensemble de l'action du Gouvernement menée en soutien à l'élevage depuis 2012.

Outre les mesures nationales, le Gouvernement a mobilisé nos partenaires européens. C'est ainsi que la France a obtenu, dès septembre, 63 millions d'euros d'aides à distribuer aux éleveurs immédiatement.

Au total, sur la période 2015/2017, le Plan de soutien à l'élevage mis en place par le Gouvernement correspond à la mise en place de mesures conjoncturelles et structurelles pour un montant total de 700 M€ répartis entre budgets de l'État et de la Sécurité sociale. À ces 700 M€ s'ajoutent les 63 M€ obtenus par la France lors du Conseil européen de septembre 2015 réuni à sa demande.



MISE EN ŒUVRE DES MESURES CONJONCTURELLES DE SOUTIEN AUX ÉLEVEURS POUR FAIRE FACE À L'URGENCE

Grâce à la mise en place de cellules départementales d'urgence regroupant tous les acteurs impliqués, sous l'égide des préfets, dès février, les éleveurs ont pu voir leur difficultés traitées rapidement. Ces cellules permettent une prise en compte globale des dossiers des éleveurs.

Ces mesures sont de plusieurs natures :

- ▶ allègements des charges bancaires (mise en place d'un fonds d'allègement de charges) et aide à la restructuration de la dette des éleveurs ;
- ▶ allègements d'impôts ;
- ▶ allègement de charges sociales.

Allègements des charges bancaires (mise en place d'un fonds d'allègement de charges)

→ FONDS D'ALLÈGEMENT DES CHARGES

- ✓ 100 millions d'euros ont été débloqués en fin de gestion budgétaire pour 2015. **Une priorité est donnée pour les jeunes agriculteurs et les petites et moyennes exploitations.** Les CUMA sont également éligibles à ce dispositif.
- ✓ D'ores et déjà, 50 000 dossiers ont été déposés au titre du FAC, y compris pour la restructuration de la dette. Près de 28 000 ont été considérés comme éligibles. Près de 5 000 sont d'ores et déjà payés et 12 000 sont en cours de paiement. Le montant moyen d'aide accordé au titre des seules mesures du FAC est d'environ 3 100 €.

→ RESTRUCTURATION DE LA DETTE DES ÉLEVEURS

- ✓ La restructuration des prêts peut être mise en place sous la forme d'un nouveau prêt restructurant l'ensemble de la dette d'un éleveur ou d'une année blanche. L'année blanche peut être totale (elle porte sur l'ensemble des prêts éligibles) ou partielle (elle porte sur une partie des prêts éligibles seulement) pour les éleveurs en difficulté qui en feront la demande. Cette opération permet aux éleveurs concernés de ne pas avoir à rembourser leurs annuités bancaires (capital et intérêts) durant douze mois. Elle est financée sur une enveloppe budgétaire spécifiquement dédiée. En parallèle, la mise en place par Bpifrance d'un fonds de garantie dédié aux éleveurs permettra d'accompagner la restructuration par les établissements de crédit des dettes des éleveurs. L'ensemble de ce dispositif contribuera à assainir la situation financière des éleveurs les plus en difficulté de manière durable, à des conditions négociées avec les établissements bancaires.
- ✓ D'ores et déjà, plus de 4 700 exploitations ont fait l'objet de mesures de restructuration bancaire. 312 dans le cadre d'une année blanche totale, 3 295 dans le cadre des mesures du FAC. 1 122 restructurations ont eu lieu via d'autres dispositions.

Allègement de charges sociales

Afin de soulager les trésoreries des éleveurs, ce sont plus de 180 M€ de baisses de charges sociales qui ont été prévues dès 2015. Cet abaissement de charges sociales passe par des dispositifs transversaux :

- ✓ **Des prises en charge de cotisations sociales pour un montant de 50 M€** ont été réservées aux éleveurs pour alléger les dettes sociales. L'ensemble de l'enveloppe sera attribué avant la fin d'année par les caisses locales de la MSA.
- ✓ Tous les agriculteurs ayant eu des revenus très faibles en 2014 (moins de 4 184 €) ont la possibilité d'opter en faveur de l'assiette des revenus 2014 pour le calcul des cotisations 2015. Le coût estimatif de cette mesure s'élève à 87 M€ dont 46 M€ financés sur les crédits d'urgence obtenus de l'Union européenne suite au Conseil agriculture exceptionnel tenu à la demande de la France pour les éleveurs. Le bénéfice de cette mesure a été directement intégré dans l'appel définitif de cotisations fin novembre pour les agriculteurs éligibles qui en ont fait la demande.
- ✓ **La cotisation minimum maladie est réduite à 454 € dès 2015** (au lieu de 833 € auparavant). Cette mesure représente un coût annuel pour l'État de 45 M€. La cotisation minimale sera supprimée en 2016 (loi de financement de la Sécurité sociale), ce qui représente un coût de 65 M€. Cette mesure a été directement intégrée dans les appels définitifs de cotisation sans aucune démarche de l'agriculteur.
- ✓ **Les agriculteurs peuvent demander un report du paiement de leurs cotisations sociales** (personnelles et patronales) jusqu'en 2016, et pour les situations les plus critiques jusqu'en 2017, voire 2018.

Allègement de charges fiscales

Plusieurs mesures ont été mises en place par le gouvernement pour soulager la trésorerie des éleveurs via un allègement des charges fiscales :

- ✓ Un ensemble de mesures (remises gracieuses de TFNB ou d'autres impôts directs pour les fermiers, report d'échéance de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés, mensualisation (ou trimestrialisation au choix de l'éleveur) sans pénalité du remboursement de la TVA) a été mis en œuvre sans délai, via les cellules d'urgence.
- ✓ D'ores et déjà, plus de **9 000 demandes de reports des impôts directs** (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés), environ **10 000 demandes de remises gracieuses d'impôts directs et de taxe d'habitation ont été enregistrées. Concernant la taxe sur le foncier non bâti, ce sont quelques 30 000 demandes qui ont été enregistrées.**



SÉCURISER LES REVENUS DES PRODUCTEURS : ŒUVRER À LA GÉNÉRALISATION DE LA CONTRACTUALISATION

Stéphane LE FOLL a réuni à plusieurs reprises l'ensemble des acteurs des filières, des producteurs aux distributeurs dans la viande bovine, le porc et lait dans le cadre de tables-rondes.

Les discussions ont permis, sur la base d'un rapport du Médiateur des relations commerciales agricoles, de conclure à la nécessité de développer de nouveaux modes de relations commerciales, en particulier pour la viande bovine et de porc. Un rapport a également été commandé au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux afin de proposer des pistes d'amélioration de la contractualisation dans la filière laitière.

Les différents maillons de la chaîne de production de valeur ont accepté de s'engager dans une réflexion sur le développement de démarches contractuelles génératrices de valeur ajoutée pour chaque maillon de la filière.

Ainsi, des Appels à manifestation d'intérêt sur la contractualisation dans les secteurs porcins et bovins ont été lancés respectivement en septembre et novembre 2015.

Leur objectif est de poser les bases de la réflexion et de susciter des expérimentations de nouvelles formes de contractualisation qui peuvent permettre de :

- ▶ donner des perspectives et de la visibilité aux producteurs sur les productions
- ▶ sécuriser l'approvisionnement des transformateurs, en quantité et en qualité
- ▶ protéger les acteurs, à tous les niveaux de la filière, de la volatilité des cours.

→ DES PREMIÈRES PROPOSITIONS SERONT PRÉSENTÉES, EN CE QUI CONCERNE LE SECTEUR PORCIN, AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

- ✓ En parallèle, des travaux sont menés pour **améliorer les cotations sur la viande porcine et bovine**. Dans cette dernière, les dispositions viennent d'être modifiées comme s'y était engagé le ministre chargé de l'agriculture lors de la dernière table ronde. Désormais, les prix intégrant l'ensemble des primes pour toutes les catégories d'animaux doivent être transmis par les opérateurs à FranceAgriMer.
- ✓ Dans la filière bovine en particulier, le travail se poursuit également pour améliorer valorisation des viandes françaises, notamment via les travaux engagés sur la segmentation des marchés, en lien avec l'interprofession Interbev.
- ✓ Les échanges avec les acteurs économiques se poursuivent pour adapter les filières, en lien avec la contractualisation, vers des produits répondant à une demande permettant de générer de la valeur à chaque maillon.
- ✓ Enfin, il est primordial pour la pérennité des filières, notamment dans le lait et les produits laitiers, que l'ensemble des acteurs tiennent les engagements qu'ils ont pris cet été, et suivent les recommandations du Médiateur des relations commerciales agricoles.



DÉVELOPPER ET SÉCURISER DE NOUVEUX DÉBOUCHÉS, NOTAMMENT À L'EXPORT

→ LA PLATEFORME COLLECTIVE 'VIANDE FRANCE EXPORT' DÉSORMAIS CONSOLIDÉE

Créée par les opérateurs de la filière sous l'impulsion de Stéphane LE FOLL et de Mathias FEKL, à ce jour, la plateforme compte **32 entreprises, dont 15 produisent à la fois de la viande bovine et porcine**. Elles pourront répondre collectivement aux offres et opportunités commerciales à l'exportation, notamment pour pouvoir satisfaire des volumes plus importants et utiliser une identification unique permettant de mieux promouvoir la viande française dans les pays tiers. Il s'agit de regrouper, au sein d'une structure de coordination et de conquête, les professionnels qui sont en prise directe avec les marchés.

→ MESURES DE PROMOTION

10 M€ ont été ajoutés au budget de FranceAgriMer, dès le **31 juillet 2015**, pour des actions de promotion portées par les interprofessions, tant sur le marché national que pour l'exportation, notamment sur les pays tiers.

→ OUVERTURE DE MARCHÉS

Le Gouvernement est mobilisé pour **accompagner les professionnels dans tous les pays identifiés comme marchés prioritaires et est mobilisé pour lever les freins à l'export lorsqu'ils existent (barrières sanitaires, tarifaires)**. D'ores et déjà, le Vietnam, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du sud, le Canada et Singapour ont levé totalement ou partiellement l'embargo sanitaire pour les viandes bovines. Pour le secteur porcin, il est à noter l'ouverture du marché malaisien.



INVESTIR POUR L'AVENIR : UNE RENTABILITÉ ACCRUE POUR NOS ÉLEVAGES ET UNE CONSOLIDATION DES REVENUS GRÂCE À UNE MEILLEURE GESTION DES ALÉAS

→ L'ÉTAT A SENSIBLEMENT AUGMENTÉ LES MOYENS DÉDIÉS À LA STIMULATION DE L'INVESTISSEMENT.

Cela doit permettre aux filières d'élevage de poursuivre leur modernisation et ainsi améliorer leur compétitivité, condition *sine qua non* pour assurer leur développement et leur pérennité. Pour cela :

- ✓ Les crédits publics annuels alloués au **plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE) ont été portés de 260M€ à 350M€** pour les années 2015, 2016 et 2017. Ces montants de soutien public permettent de lever un montant d'investissement dans les exploitations agricoles à hauteur de **1 milliard d'euros par an pendant 3 ans**.
- ✓ Le soutien à l'investissement dans les outils d'abat-tage-découpe est renforcé au travers du **programme des investissements d'avenir (PIA), augmenté de 30 M€** sur les années 2015 et 2016, et ainsi **porté à 50M€ sur 2 ans**. Cela permet une modernisation indispensable à ce maillon dans les filières viandes.
- ✓ Le **suramortissement des investissements productifs** décidé par le Premier ministre au printemps a été ouvert aux entreprises agricoles assujetties à l'IS et à l'IR, ainsi qu'aux adhérents des coopératives agricoles dans le cadre du Projet de loi de Finances pour 2016 (CUMA et autres coopératives agricoles), au prorata de leur utilisation respective du matériel investi ou de leurs parts sociales dans la coopérative.
- ✓ **Un dispositif d'amortissement accéléré (40% du prix de revient sur les 5 premières années de l'amortissement) des investissements de construction et de rénovation des bâtiments d'élevage et des installations et matériels de stockage des effluents d'élevage** (en particulier mise aux normes 'nitrates') a été présenté et adopté dans le cadre du projet de loi de finances rectificatif pour 2015.

→ LA GESTION DES ALÉAS DANS LES EXPLOITATIONS DOIT ÊTRE AMÉLIORÉE.

À la fois en raison d'une volatilité des marchés mondiaux qui ne cesse de se renforcer, mais aussi parce que les événements climatiques violents ont tendance à s'accroître avec le changement climatique. Les mesures de gestion des risques sont mobilisées.

- ✓ Les CNGRA tenus depuis le mois d'octobre ont permis **la reconnaissance de 22 départements (totalement ou partiellement selon les zones) en calamités agricoles au titre de la sécheresse** survenue cet été dans une partie de la France.
- ✓ Suite aux assises de la fiscalité agricole, **les contrats-socles pour la prochaine campagne assurantielle sont tous prêts, permettant d'élargir le nombre des assurés au titre des aléas climatiques**. En particulier, le contrat-socle 'prairies' à destination des éleveurs a été finalisé le 9 décembre dernier.
- ✓ Enfin, pour permettre une meilleure protection contre les risques climatiques, sanitaires et économiques, **la Dotation Pour Aléas (DPA) a été améliorée pour permettre une utilisation plus attractive pour les agriculteurs**. En particulier, la caractérisation de l'aléa économique et les modalités de réintégration des sommes défiscalisées mises en réserve sont assouplies.



RÉCONCILIER AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : SIMPLIFIER POUR MIEUX CONCILIER PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE ET INVESTIR DANS LES INVESTISSEMENTS VERTS

Le respect de notre environnement est primordial. À ce titre, les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement doivent être encouragées et la réglementation environnementale, sans transiger avec ses objectifs, doit être rendue simple à respecter, sécurisante et la moins contraignante possible en termes de formalités et de délais administratifs.

À ces fins, dans le cadre du Plan de soutien à l'élevage le Gouvernement a décidé :

- ✓ D'augmenter les crédits accordés aux mesures agro-environnementales et climatiques et l'agriculture biologique, en particulier pour les MAEC « polyculture-élevage » et « systèmes herbagers » de **30 M€ supplémentaires pour 2015**, afin d'**inciter les éleveurs et agriculteurs à changer leurs pratiques et à évoluer vers l'agro-écologie**.
 - ✓ La **simplification des régimes ICPE** concernant les élevages de porc avait été initiée dès 2013 en créant un régime d'enregistrement. Un régime similaire a été créé pour les volailles en septembre 2015. Le travail se poursuit pour les bovins, dans la perspective d'une simplification début 2016. Les délais de recours contre les autorisations ICPE élevage ont également été réduits de 1 an à 4 mois, et les possibilités de recours une fois l'installation mise en service ont été supprimées.
 - ✓ **Mettre en place d'ici février 2016 une nouvelle méthode** associant en amont la profession agricole, pour simplifier et mettre en cohérence les normes, et assurer une équité aux agriculteurs français par rapport à leurs concurrents européens. D'ici là, aucune mesure allant au-delà des exigences communautaires ne sera prise.
- ➔ **AFIN DE FAIRE DES INVESTISSEMENTS VERTS UN ATOUT POUR LA PRODUCTIVITÉ DES ÉLEVAGES, LE GOUVERNEMENT A DÉCIDÉ DE :**
- ✓ Revaloriser les tarifs de rachat de l'électricité issue des unités de méthanisation agricoles pionnières (environ de 10 à 30% en plus selon les installations) et de la production photovoltaïque à la ferme (5% en plus).
 - ✓ Créer des lots spécifiques aux bâtiments agricoles (40 MW) dans les appels d'offre visant les installations photovoltaïques lancés en mars 2015.
 - ✓ Etendre aux « pionniers » les exonérations de taxes foncières sur les installations de méthanisation agricole décidées l'année passée, et qui étaient limitées aux nouvelles installations jusqu'ici. Le bénéfice de cette mesure est de 4 M€ par an.
 - ✓ Réduire de 1 centime la TIC pour l'essence contenant 10% de bioéthanol par rapport au SP95, qui n'en contient que 5%.



→ UNE ORIGINE DES PRODUITS GARANTIE

- ✓ Des instructions ont été transmises aux services de la DGCCRF afin de renforcer les contrôles sur l'étiquetage de l'origine des produits.
- ✓ Les logos de la démarche « viande de France » et « Lait collecté et conditionné en France », initiés par les professionnels, sont indispensables à la bonne information des consommateurs. À ce titre, ils doivent être mis en avant. Ils garantissent l'origine des produits (lieux de naissance, d'élevage, d'abattage, de transformation et de conditionnement).

→ UN ENGAGEMENT SANS PRÉCÉDENT DE L'ÉTAT POUR FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DANS SA RESTAURATION

L'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires est une priorité du Gouvernement. Bernard CAZENEUVE, Stéphane LE FOLL, Emmanuel MACRON et Marylise LEBRANCHU ont écrit aux Préfets le 28 juillet pour que les services de restauration de l'État fassent de l'augmentation de la part de l'approvisionnement local une priorité. Cela est possible, dans le plus pur respect du droit de la commande publique en vigueur, d'autant plus depuis la publication de la nouvelle ordonnance sur les marchés publics du 23 juillet 2015, qui permet de développer une politique d'achat public plus ambitieuse en matière d'approvisionnement local.

Les administrations et les acteurs de la restauration collective dans son ensemble sont également invités à se reporter au guide *Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective* publié par le ministère de l'agriculture et que Stéphane LE FOLL a diffusé à l'ensemble des Maires de France, Présidents de Conseils départementaux et régionaux dès le 2 décembre 2014. Ce document a été complété par une brochure sur **les soutiens financiers publics mobilisables pour développer un projet d'approvisionnement local** et un guide sur **la constitution de plateformes collectives au service de l'approvisionnement local**, publiés le 21 octobre 2015 et issus d'un travail de concertation avec les acteurs concernés.

Ces travaux seront complétés au premier trimestre 2016 par la publication d'une boîte à outils, incluant des clauses-types d'appels d'offres pour la restauration collective, afin de soutenir l'approvisionnement en produits locaux et de qualité, dans le respect du code des marchés publics.

Enfin, le 7 octobre 2015, la directrice de Cabinet du Premier ministre s'est adressé à l'ensemble des responsables des administrations de l'État afin de leur demander de **recenser les marchés alimentaires en cours dans leurs administrations et cela afin qu'ils se conforment aux nouvelles lignes directrices édictées par le service des achats de l'État en collaboration avec le ministère chargé de l'agriculture.**

<http://agriculture.gouv.fr/guide-de-la-restaurationcollective-favoriser-proximite-et-qualite>

